Bruxelles, 20 février 2017

Note aux réviseurs agréés

Note 2017-2

Chères consœurs,
Chers confrères,

Concernant : Modification de l' A.R. comptes annuels

Veuillez-vous trouver en annexe l' Arrêté royal du 5 décembre 2016 portant modification des arrêtés royaux relatifs aux comptes annuels des établissements de crédit, des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion d'organismes de placement collectifs et des entreprises d'assurance et de réassurance, qui a été publié le 17 février 2017 dans le Moniteur Belge.

*****

N'hésitez à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou Ingrid DE POORTER (ingrid.depoorter@irefi-iraif.be), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication.

Jean-François Hubin
Président